CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 18 décembre 2012

à laquelle étaient présents :

<u>Présidente de Séance</u>: Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents: (10) Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par Mme BERNARD), Mme REVEL (représenté par Mme GINDRE).

Membres excusés: (3) M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 11 décembre 2012

Délibération n°: 80-2012

Objet: Conseil d'Administration de l'association La Passerelle – désignation d'un représentant du CCAS

L'association La Passerelle, créée en 1994, a pour mission de créer et de gérer des lieux de rencontre offrant la possibilité à des personnes peu ou mal insérées dans la société, de communiquer et de participer à des activités culturelles et socio-éducatives avec des bénévoles travaillant en liaison avec des professionnels de l'activité socio-éducative (SDAT, EMMAÜS, foyer Blanqui, Croix Rouge Française...).

Elle accueille ces personnes mais également celles souffrant d'isolement comme les personnes âgées, les personnes en cours de divorce, les personnes déprimées.

L'association offre des activités régulières telles que des jeux de société, un atelier informatique, un atelier pâtisserie, une activité « jardin », des sorties pédestres ou à vélo, des sorties culturelles et un repas mensuel préparé par les adhérents.

Au printemps 2012, l'association s'est installée à la résidence sociale Viardot. Un appartement pouvant accueillir une quinzaine de personnes est mis à sa disposition.

Il s'agit d'un lieu également utilisé par les travailleurs sociaux du CCAS qui y développent des actions collectives permettant aux personnes prises en charge par le CCAS et par l'association La Passerelle de discuter en groupe, et de trouver des solutions à des problématiques communes.

Lors de sa dernière Assemblée Générale, La Passerelle a décidé, compte tenu du partenariat développé avec le CCAS, de proposer qu'un administrateur du CCAS siège au Conseil d'Administration de l'association.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration désignent Madame Myriam BERNARD en qualité d'élue représentante du CCAS au sein du Conseil d'Administration de l'association La Passerelle.

Adopté à l'unanimité.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

2 6 DEC. 2012

Destinataires: Préfecture: 1 Registre: 1 Finances: 1

Receveur Municipal: 2





Pour le Président et par délégation La Directrice Générale,

Nathalie POPADYAK

DE

